

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES

les Chambres d'agriculture, les Parcs, les collectivités... investissent l'agroécologie



PIERRE YVES MOTTE

Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, du jury national du concours général agricole des prairies fleuries (2014-15), et du conseil économique social et culturel du Parc National des Écrins.

Quand on est venu me parler en 2010 de ce concours, j'étais un peu sur la réserve. C'est dire ! Rien que le nom « prairies fleuries » ... J'étais loin de penser qu'on allait y parler de pratiques agricoles ... On m'a demandé d'être président d'un jury local dans les Écrins... J'y suis allé. Pour voir. Aujourd'hui convaincu de l'approche, je préside depuis trois ans le jury du territoire du Parc National des Écrins. Lors de ces trois années, j'ai vu des agriculteurs présenter leur travail sur prairies permanentes, j'ai écouté leurs témoignages, justifiant leur gestion de pâturage, leur adaptation aux dynamiques de végétation par des arguments agronomiques et économiques. J'ai vu des exploitants fiers de leur travail et fiers d'être enfin reconnus pour ce qu'ils font. J'ai participé à des jurys où des agronomes, des écologues et des apiculteurs jugeaient ensemble des qualités d'une parcelle, de sa valorisation et de son mode de gestion. J'ai aussi vu des naturalistes s'inquiéter du rendement et de la rentabilité de l'exploitation.

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES C'EST DE L'AGRONOMIE AVEC UN GRAND A

Grâce à ce concours, sur le terrain, on s'écoute, on discute, on argumente... Aujourd'hui le petit concours prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges (2007) est devenu grand Concours Général Agricole. C'est gratifiant, pour l'ensemble de la profession agricole. On place enfin l'élevage et la gestion des herbages au cœur des systèmes d'exploitation. On fait de l'agronomie avec un grand A.

Ce dossier a été coordonné et rédigé par

Yousri HANNACHI,
Chambres d'agriculture
France.

Avec la participation rédactionnelle de :

Victor SIMEON (APCA),
Aude CHIRON (Chambre
d'agriculture de Loire-
Atlantique), Cyril AGREIL,
Philippe MESTELAN, Gérard
GUERIN (SCOPELA), Véronique
BOUSSOU, Bruno LAFAGE
(Parcs Nationaux de France),
Sylvain PLANTUREUX
(ENSAIA-INRA), Christine
DE SAINTE MARIE, Danièle
MAGDA (INRA), Thierry
MOUGEY, Claire VAN CUYCK
(Fédération des PNR
de France).

Bande dessinée :
Yousri HANNACHI
et Ambre VERDON

Le concours des prairies fleuries fait désormais partie du paysage français. Depuis son lancement national en 2010, à l'initiative de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de Parcs nationaux de France et grâce au soutien de nombreux partenaires (voir liste des partenaires page 28), plus d'un millier d'exploitations agricoles y ont participé. C'est la démonstration par des exemples de terrain que valeur agronomique des prairies et préservation de la biodiversité peuvent aller de pair.

Avec, en 2014, un attendu de 500 éleveurs candidats, de 200 experts mobilisés pour composer les jurys et une quinzaine de lycées agricoles, le Concours général agricole des prairies fleuries est, de loin, la première action d'envergure nationale sur l'agroécologie.

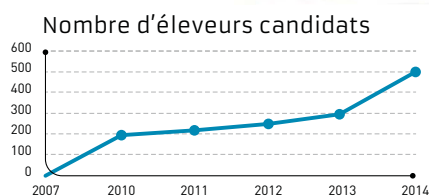
VOUS AVEZ DIT PRAIRIE FLEURIE ?

À la différence des jachères fleuries, qui sont implantées en lisière des champs cultivés, les prairies fleuries sont des herbages, non semés, riches en espèces qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

La biodiversité observée dans les prairies fleuries correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue et gérée par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux menacés à l'échelle européenne par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation.

Sur les **6,6 millions d'hectares** de prairies permanentes en France (déclarées dans le RPG), on estime à **30 %** celles étant réellement riches en espèces et donc éligibles au concours.

Environ **240 000 exploitations** sont potentiellement concernées, soit **2/3** d'entre elles.



Les prairies rendent de nombreux services qui répondent à des enjeux de natures économique, culturelle et environnementale, tant au niveau de l'exploitation qu'à celui du territoire. En supplément de l'enjeu d'alimentation des ruminants, elles permettent souvent de limiter l'érosion des sols et les pollutions diffuses, d'augmenter la biodiversité floristique et faunistique et contribuent à la qualité des paysages. Leur maintien dans le temps et dans les territoires constitue un facteur clé pour la construction de systèmes économiques viables, flexibles et sécurisés contribuant à un environnement préservé (Faiq, Fuzeau et al. 2013). ●

INTERVIEW : PHILIPPE GIRARDIN

Président du comité national d'organisation du Concours des prairies fleuries (2011, 2013, 2014), Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.



PNR des Ballons des Vosges

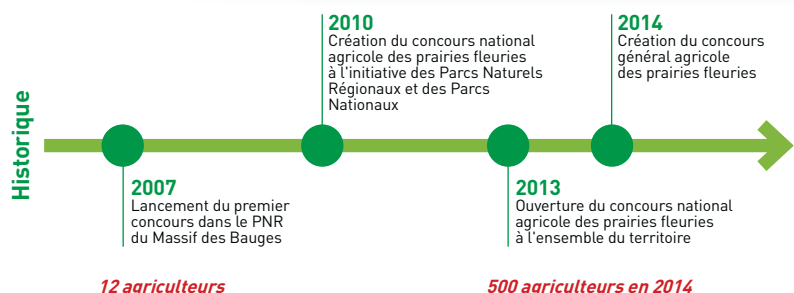
UN ÉQUILIBRE ENTRE PRODUCTION ET BIODIVERSITÉ

Pouvez vous nous décrire ce qu'est une prairie fleurie et nous expliquer l'origine de ce concours ?

Le concours général agricole des prairies fleuries vient d'Allemagne et plus spécifiquement de Forêt Noire. L'idée sous-jacente était d'analyser très finement la possibilité de coupler à la fois la production de fourrage avec la biodiversité. Il s'agit ainsi de mettre en avant des prairies naturelles qui ont une vocation agronomique et donc de production mais qui en même temps développent de la biodiversité autrement dit des prairies qui ont un bon équilibre agrico-écologique. Notre objectif est de montrer auprès des consommateurs, mais également auprès des agriculteurs eux-mêmes qu'il est possible de produire un fourrage

en quantité, dont l'impact est aussi positif sur la qualité de la viande ou du lait, du fait de sa biodiversité. Le PNR du Massif des Bauges puis celui du Haut-Jura ont emboîté le pas de cette démarche. En 2010, le développement national a été assuré par une co-organisation entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Parcs nationaux de France avec le partenariat scientifique et technique de l'INRA, Scopela et l'APCA etc.

Le concours se déroule désormais aussi de façon transfrontalière avec par exemple la Suisse, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. À partir de 2014, le concours rejoint la grande famille du concours général agricole faisant ainsi, avec un concours axé sur les pratiques agricoles, un lien entre le concours des animaux et le concours produits. ●





Mais on n'a aucune jolie fleur sur la parcelle. Même pas un coquelicot ou un cosmos. On n'a aucune chance de gagner !

Mais non ! Une prairie fleurie c'est une prairie permanente multi-espèces. Rien à voir avec une bande ou une jachère fleurie.

Les fleurs dont on parle c'est le trèfle, le lotier, la luzerne, les vesces... Sa première utilité reste l'alimentation du bétail. Tu vois ?



Quelques semaines plus tard, le jury local du concours se déplace sur la parcelle. Il est composé d'experts en agronomie, écologie et apiculture. Les experts traversent la parcelle en diagonale et réalisent une évaluation en commun de sa productivité et de son insertion dans le territoire.



La parcelle allie biodiversité, productivité, valeur alimentaire et souplesse d'exploitation.

Cette parcelle donne du fourrage appétant tout au long de l'année.

L'éleveur s'adapte aux contraintes d'exploitation pour construire les conditions optimales du renouvellement des espèces.

Mes bêtes pâturent plusieurs prairies tout au long de l'année en suivant la pousse de l'herbe. Cette parcelle a un intérêt stratégique par sa taille et sa productivité aussi bien pour le stock de foin que pour la pâture d'automne. Même si elle est un peu loin du siège d'exploitation, je continue à l'exploiter. Et ça permet de garder le milieu ouvert.



Sera-t-il lauréat de la prochaine édition du concours général agricole des prairies fleuries ?

Rendez-vous le 24 février au salon de l'agriculture (Hall7) pour le savoir !

CONCOURIR POUR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE AGRI-ÉCOLOGIQUE

Le concours des prairies fleuries récompense les exploitations agricoles dont la parcelle présente le meilleur équilibre agri-écologique. Le jury national distingue différentes catégories de parcelles, selon qu'elles soient fauchées et/ou pâturées et selon les contraintes pédoclimatiques (littoral, plaine, moyenne montagne, haute montagne).



Les experts évaluent ensemble les critères de qualités agronomiques et écologiques d'une parcelle du marais de Grand-lieu (dept. 44). Ici de gauche à droite : un écologue (LPO), un apiculteur, un chercheur (INRA) et un agronome (Chambre d'agriculture)

Younsi HANNACHI, CPF Grand-Lieu (CA 44)

CRITÈRES DE NOTATION DES PARCELLES

16

A - Une évaluation conjointe des propriétés des parcelles par les experts

La méthode de notation aide les jurys locaux à évaluer l'équilibre agri-écologique des parcelles présentées par les agriculteurs. L'objectif est de préciser en quoi la production agricole de la parcelle repose sur des bases écologiques. Les experts évaluent ensemble, lors de la visite sur le terrain, les critères de qualités agro-



nomique et écologique de la parcelle, la contribution de la diversité végétale à ces qualités et la capacité du mode d'exploitation à les valoriser et à les renouveler. La méthode mobilise des compétences en élevage, en agronomie et en écologie.

B - Contribution de la diversité floristique à la production

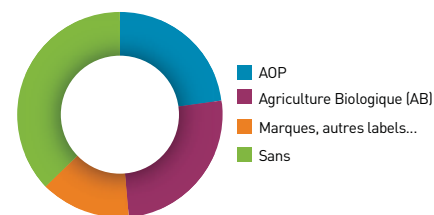
Il s'agit de comprendre la contribution apportée par la diversité floristique aux caractéristiques agronomiques de la végétation : on peut citer par exemple l'abondance de plantes à fleurs (dicotylédones), dont le feuillage et le décalage phénologique par rapport aux graminées permet de maintenir une certaine fraîcheur dans l'herbe et d'améliorer ainsi la souplesse d'exploitation. On peut aussi citer l'effet d'une diversité de plantes sur la motivation des animaux à manger, ce qui leur permet d'allonger leurs repas et d'augmenter les quantités ingérées.

C - Cohérence de l'usage de la parcelle au sein de l'exploitation et du territoire

La cohérence de l'usage agricole est notée en jugeant la pertinence du mode d'exploitation au regard des propriétés de la parcelle, des objectifs de l'agriculteur et du contexte du territoire. Il s'agit de comprendre si les propriétés sont bien valorisées pour répondre aux motivations de l'éleveur, mais aussi de vérifier si le mode d'exploitation agricole permet de construire ou renouveler ces qualités. Par exemple, la succession de périodes d'utilisation choisie par l'éleveur est-elle adaptée à la végétation ? Les animaux qui consomment le fourrage produit sur

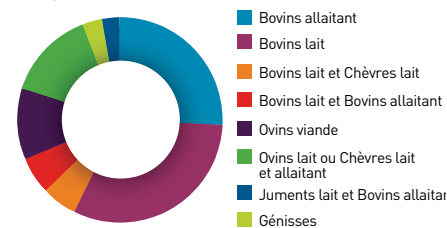
la parcelle ont-ils des besoins cohérents avec les caractéristiques nutritionnelles du fourrage ? Ou encore, la succession des utilisations est-elle favorable au renouvellement de la diversité ? ●

Profil des participants



Plus de la moitié des exploitants lauréats des concours locaux 2013 sont inscrits dans des démarches de valorisation de leur production à travers des marques, des labels...

Diversité des systèmes de production



Les lauréats du concours 2013 illustrent la diversité de l'élevage français. Tous les ateliers sont représentés, en particulier l'élevage bovin. Les prairies fleuries peuvent trouver une place dans tous les systèmes d'élevage.

* : une prairie souple est une prairie qui peut être exploitée par la fauche ou le pâturage à des dates variables, sans pour autant pénaliser trop fortement son rendement, sa valeur nutritive, ou son appétence. La diversité des graminées, liée à celle des diverses, contribue fortement à la souplesse d'exploitation.

INTERVIEW CROISÉE

CONCILIER INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Interview de **Muriel Della Vedova**, chargée de mission agriculture au Parc national des Ecrins et de **Michel Delhon**, Conseiller animateur développement local Chambre d'agriculture de Haute-Saône et membre de l'association BORPLACAL.¹



Muriel DELLA VEDOVA



Michel DELHON

Quel a été l'accueil de la profession agricole quand vous lui avez soumis l'idée de participer à un tel concours ?

MD : Au démarrage les professionnels ont eu tendance à assimiler l'appellation prairies fleuries à la notion bucolique de petites fleurs. Il était important pour nous de mettre en valeur des pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité pour obtenir des résultats économiques probants.

MDV : Une fois que les agriculteurs et les responsables professionnels ont compris le contenu et l'idée du concours, l'accueil est plutôt bon. Mais il est vrai que le nom fait penser aux petites fleurs uniquement. Il est nécessaire d'expliquer de vive voix les valeurs de ce concours : il récompense les pratiques qui s'appuient sur l'utilisation de la biodiversité. Notre avantage c'est que le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes mobilise fortement et promeut ainsi l'agro-écologie dans le parc des Ecrins mais aussi dans tout le département.

MD : L'approche que l'on peut avoir de la prairie se partage souvent, soit uniquement en termes de rende-

ments fourragers, soit en termes d'environnement. L'approche du concours qui consiste à allier les deux visions permet d'appréhender jusqu'où l'on peut intensifier la production de fourrages en prenant en compte l'ensemble des paramètres de la parcelle.

Que tirez vous comme enseignement de cette organisation d'un concours sur votre territoire ?

MDV : On en retire d'abord des échanges humains et techniques riches, sur le terrain, que ce soit entre membres du jury ou entre le jury et les agriculteurs. On développe une autre façon de travailler avec les agriculteurs, des éléments pour les

conseiller, le Parc National communique sur leurs pratiques. Ce concours favorise enfin des contacts entre agriculteurs motivés pour poursuivre des actions en agro-écologie. Avec la Chambre d'agriculture, nous avons monté pour eux des expérimentations sur les prairies, des formations sur la biodiversité dans le sol, sur la botanique et l'écologie des plantes : la dynamique est lancée !

MD : Lorsqu'on a vu qu'on pouvait faire concourir en 2013 certaines parcelles en dehors des Parcs naturels, nous avons eu tendance à vouloir focaliser ce concours sur une zone Natura 2000. Avec notre connaissance du terrain, nous nous sommes aperçus qu'il était possible également d'élargir ce périmètre notamment à certaines zones inondables. Les 11 agriculteurs participants ont trouvé la démarche utile car elle leur permettait de confronter des choix techniques effectués sur les différentes parcelles et d'appréhender mieux les dynamiques de flores au regard de ce que cela peut apporter comme bénéfices à l'exploitation. L'implication d'agriculteurs dans le jury a permis de relayer efficacement les critères de jugement auprès de leurs collègues. Le concours a été conclu par une conférence sur l'intérêt des prairies à forte biodiversité dans tous les systèmes d'élevage.

Renouvellerez-vous l'expérience l'an prochain ?

MDV : Oui, sur un nouveau territoire du Parc national. Depuis 2010, nous organisons le concours chaque année dans une vallée différente, ce qui permet au fil des ans à l'ensemble des agriculteurs de pouvoir concourir. Nous restons en contact avec les agriculteurs qui ont participé les années précédentes, ce qui favorise le réseau.

MD : Nous prévoyons trois territoires différents sur la Haute-Saône. Nous allons essayer de l'ouvrir sur des zones de pré-vergers de production de kirsch et de mirabelle.

Un message pour les territoires qui hésitent encore à se lancer ?

MDV : Les bénéfices de ce concours sont forts avec un investissement financier assez faible : venez voir comment cela se passe chez ceux qui le font déjà ! ●



Yousri HANNACHI, CPF Haute-Saône (CA 70)

¹ Association du BORd du PLAteau CALcaire

DANS LES COULISSES DE LA DÉLIBÉRATION D'UN JURY

Le 9 juillet 2013 a eu lieu la sélection du concours agricole des prairies fleuries sur le Marais de Grand-Lieu. Cette présélection était organisée par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Après avoir visité les quatre parcelles candidates sur ce territoire et s'être entretenu avec les exploitants, le jury se réunit pour la délibération finale.

17 H : LE JURY A FINI D'INSPECTER LES QUATRE PARCELLES CONCURRENTES

On pourrait croire que la journée est achevée pour Joseph Fleury, botaniste à la LPO, Christophe Sorin, technicien à la Fédération des chasseurs, Jean-Luc Gayet, agronome à la Chambre d'agriculture, Pascal Faure, agronome à l'INRA, Michel Louviot, apiculteur à Saint-Philbert de Grand-Lieu, et Michel Coudriau, agriculteur à Saint-Lumine de Coutais, tous membres du jury local. Mais il n'en est rien. Il faut maintenant désigner la prairie qui présente le meilleur équilibre agri-écologique qui concourra au jury national. Même si chacun a déjà une idée sur la ou les parcelles qui les ont marqués et que les discussions ont commencé dans le minibus qui les transportait d'une prairie à l'autre, c'est autour d'une table que ces experts devront se mettre d'accord.

17H15 : DÉBUT DE LA DÉLIBÉRATION

Afin d'initier les discussions, chaque membre du jury reprend les fiches de notation nationales composées de critères portant sur les propriétés agroécologiques (valeur alimentaire, renouvellement, valeur patrimoniale et paysagère, souplesse d'exploitation, productivité, etc.), ainsi que sur la cohérence de l'usage agricole de la parcelle. Une note allant de 1 à 6 est attribuée pour chaque critère, permettant d'obtenir une note finale pour chacune des parcelles. Ainsi, durant deux

50 territoires ouverts au concours 2014
cf carte page 28

heures, les débats et discussions fusent, les avis convergent et divergent. C'est la pluridisciplinarité du jury qui fait la force de ce concours et les prairies sont évaluées sous tous les angles.

19H15 : LE LAURÉAT EST DÉSIGNÉ !

Les résultats sont serrés, et c'est finalement la prairie de commun qui est récompensée à l'unanimité. Le jury a été conquis tant par la diversité floristique et faunistique que par le mode de gestion collectif mené sur la prairie. Au final, outre l'enjeu de désigner une exploitation lauréate, la délibération est surtout un moment d'échange et de discussion entre experts contribuant à un enrichissement professionnel et à une montée en compétence de chacun. ●

Avec 5 fiches et près de 40 critères d'évaluation les fiches de notation du concours général agricole des prairies fleuries permettent d'objectiver les points de vue de chacun et d'évaluer les qualités de chacune des parcelles. Utilisées lors du passage du jury, les données d'observations servent aussi aux conseillers pour du référencement et de l'aide à la décision lors du conseil agronomique.



YOUSRI HANNACHI

Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux exploitations d'élevage en activité situées dans un des territoires participants. Les parcelles engagées doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer au fonctionnement fourrager des exploitations.

Comment cela se passe ?

La visite des parcelles par le jury local est fixée dans chaque territoire. Le jury visite la parcelle en présence de l'exploitant engagé. Les experts évaluent l'équilibre agri-écologique et le jury rend son avis en présence de l'agriculteur. Il sélectionne une exploitation par catégorie pour participer au concours national. Chaque territoire participant organise une remise des prix locale. Le jury national compare les candidats dans chaque catégorie à partir des fiches de notation renseignées par chaque jury local. Les résultats sont proclamés lors de la remise nationale des prix, au salon de l'agriculture.

Quelle valorisation du concours dans les exploitations ?

Les exploitations lauréates dans chaque territoire et au niveau national peuvent faire valoir la distinction qui leur a été accordée dans leur exploitation ou sur les points de vente de leurs produits. L'intitulé exact du prix obtenu doit dans ce cas être mentionné.



Philippe BERENGER (PN Vanoise) et parcelle - PN Vanoise

ZOOM SUR UN SYSTÈME D'EXPLOITATION SYLVAIN CHEVASSU : DE LAURÉAT À MEMBRE DU JURY

Sylvain Chevassu, est l'un des sept lauréats du concours national des prairies fleuries 2012. Il a reçu un prix pour le meilleur équilibre agri-écologique en zone de moyenne montagne en 2012. Il a été membre du jury national en 2013. Témoignage :

« Je suis éleveur de chèvres dans le Parc national de la Vanoise, mon exploitation se situe à Pralognan. Je fauche en fonds de vallée et les chèvres pâturent plusieurs prairies tout au long de la vallée en suivant la pousse de l'herbe, pour aller ensuite en été en alpage dans le cœur du Parc de la Vanoise. La parcelle que j'ai présentée est une prairie de fauche qui nous sert aussi de pâturage au printemps et à l'automne, avec une fauche au mois de juillet.

On avait entendu parler du concours et on a souhaité y participer parce qu'on a souscrit une Mesure agro-environnementale (MAE) sur l'alpage et on voulait savoir s'il y avait des choses intéressantes à creuser sur le reste de notre exploitation. On essaye de se battre pour continuer à l'exploiter malgré les difficultés d'accès et de pente, car elle a un intérêt stratégique pour notre exploitation, comme beaucoup de prairies de fond de vallée et de pourtour des villages. Ces prairies sont toute-

Points forts de sa parcelle

- **Système fourrager :** la fauche estivale, décalée grâce au déprimage et à la diversité floristique, sécurise la récolte (900 m).
- **Usage de l'herbe :** les ovins ont pour rôle de préparer le pâturage des chèvres laitières au printemps et de finir le parc à l'automne.

fois bien souvent menacées, soit par l'enrichissement, soit par les aménagements fonciers des stations de sports d'hiver.

Le fait d'avoir été membre du jury national après avoir été lauréat m'a montré les coulisses du concours, comment sont effectuées les notations et les prises de décisions et m'a permis de mieux comprendre comment j'ai été sélectionné l'année dernière. »



La délibération du jury national

Le jury national réunit des experts et les lauréats de l'édition précédente. Il se base sur les fiches de notation transmises par les jurys locaux. Il ne tient pas compte directement des propriétés agroécologiques des prairies ou parcours, celles-ci étant très dépendantes du contexte local. Par contre il compare dans chaque catégorie la cohérence de l'usage agricole des parcelles présentées par les éleveurs. Pour ce faire il tient compte de 5 critères : la valorisation des propriétés dans la production, la pertinence du mode d'exploitation, la valeur de la parcelle pour l'exploitation, sa valeur pour le territoire et l'équilibre agri-écologique global.

Une vidéo sera bientôt disponible sur le portail des Chambres d'agriculture et sur le site du Concours Général Agricole



PNR monts d'ardeche M. Rissoan

POUR L'ÉCONOMIE, OSONS LA PRAIRIE BIODIVERSE !

Une expo photo à ne pas manquer



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges vous invite à découvrir les photos de 14 agriculteurs alsaciens, lorrains et franc-comtois, lauréats du concours des prairies fleuries

portraits réalisés par le photographe Benoît Facchi.

Les portraits sont accessibles sur : www.parc-ballons-vosges.fr / rubrique : agir ensemble

Avec le soutien de RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Rte

réseau de transport d'électricité

20

Mis à part quelques exceptions, les prairies permanentes à forte biodiversité sont généralement moins productives que les prairies permanentes ou temporaires dont la flore est dominée par quelques graminées ou légumineuses. Faut-il en conclure, comme c'est si fréquemment fait, que ces prairies à forte biodiversité sont peu rentables ? Le concours des prairies fleuries vient contredire cet a priori.

PAROLES D'ÉLEVEURS

Aux « quatre coins » de l'hexagone, les 300 éleveurs engagés annuellement dans ce concours témoignent de l'intérêt réel de ces parcelles à forte biodiversité dans leur système de production. Les arguments sont variés : meilleure souplesse d'exploitation, meilleure appétence du fourrage, fourrage adapté à certaines catégories d'animaux, seules ressources à certaines périodes de l'année (été, fin de saison automnale). Certains leur attribuent même un effet bénéfique sur la santé des animaux. Rares sont ceux qui vont jusqu'à l'évaluation économique, et pourtant ... entre économie d'engrais, de concentrés, voire de machinisme, le « manque à gagner » de rendement est sans aucun

doute compensé par ces économies dans de nombreux cas

... APPUYÉES PAR DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

Qu'ils viennent de l'INRA ou d'organismes de recherche étrangers, des travaux de plus en plus nombreux viennent conforter ces paroles d'éleveurs. Si les prairies à forte biodiversité ont généralement un rendement un peu plus faible, leur production est mieux répartie dans l'année et elles offrent un bien meilleur report sur pied. Leur valeur alimentaire (énergie, protéines) est certes moins élevée à des stades jeunes, mais elle se maintient mieux dans le temps, offrant une plus grande souplesse d'exploitation et une sécurité face à des aléas climatiques de plus en plus marqués. La teneur en minéraux et en vitamines est favorisée par la diversité des espèces de la prairie, et les composés aromatiques contribuent à la qualité des produits de l'élevage (lait, beurre, fromage, viande). La diversité des couverts est en outre un élément clé de la valeur dié-

tique du fourrage. La biodiversité favorise aussi l'appétence au pâturage et peut permettre de maintenir le niveau d'ingestion dans le temps. Au-delà de la diversité de la flore herbacée de la prairie, les arbres, les haies, les bordures améliorent la qualité de vie des troupeaux pâturants.

VOUS AVEZ DIT RENTABLE ?

Et si, comme cela n'est pas encore fait, on évaluait vraiment l'intérêt économique des prairies à forte biodiversité ? Dans de fort nombreux cas, la conclusion la plus raisonnable serait de maintenir ces surfaces, au moins sur une partie des exploitations d'élevage, dans une logique purement agricole. En outre ces prairies peuvent bénéficier de mesures agri-environnementales destinées à soutenir ces démarches volontaires. ●

Alors ? Osons les prairies à forte biodiversité dans une conception moderne et rentable de l'élevage !

Sylvain Plantureux
ENSAIA- INRA Colmar
Danièle Magda
INRA Toulouse
Christine de Sainte Marie
INRA AgroParisTech

1 - POUR LA RECONNAISSANCE

Le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits de terroir. Les éleveurs sont fiers de présenter leur prairie, leur système d'exploitation et leur système d'élevage.

2 - POUR LA CONNAISSANCE

La méthode de notation incite le jury à décrire la flore en lien avec les propriétés des surfaces (productivité, valeur fourragère, souplesse, valeur apicole, etc.). Les éleveurs sont souvent étonnés du nombre d'espèces floristiques observées et sont demandeurs de conseils d'experts concernant la gestion des prairies ou parcours.

3 - POUR LA COMMUNICATION

Le concours permet de s'adresser aux éleveurs, aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire sur l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies permanentes, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et la qualité des produits de « terroir ».

4 - POUR L'ÉCHANGE

Le concours est basé sur la rencontre et l'échange entre des acteurs qui ne se fréquentent pas forcément : botanistes, agronomes, apiculteurs.... Il permet de s'ouvrir à d'autres regards.

5 - POUR L'AGROÉCOLOGIE ET LA DOUBLE PERFORMANCE

Le concours engage les agriculteurs et leurs partenaires dans des discussions permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de la qualité des fourrages issus des prairies de fauche ou de pâture à flore diversifiée. Il favorise ainsi l'appropriation de la notion d'équilibre agri-écologique.

6 - POUR DES FILIÈRES LOCALES DE QUALITÉ

Le concours permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise la promotion et la commercialisation de ces produits. La richesse floristique des herbages soutient en effet une production agricole de qualité, car elle agit sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.).

9 - POUR L'APICULTURE

Les apiculteurs apprécient la valeur mellifère des prairies fleuries. Les contacts noués lors des jurys sont très appréciés et les éleveurs voient d'un bon oeil la possibilité d'accueillir des ruches sur leurs parcelles. Le concours permet d'engager des actions de partenariat api-agriculteur sur le territoire.

10 BONNES RAISONS DE PARTICIPER AU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES

**7 - POUR « L'OBLIGATION DE RÉSULTAT »**

Le concours permet d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE). Il incite les territoires à mobiliser davantage les MAE pour les zones de « nature ordinaire » (Trame Verte, PAEN, etc.) et à les concevoir plus en termes d'obligation de résultats que de moyens (à l'image des plantes indicatrices utilisées dans le concours et dans certaines MAE).

8 - POUR LES TERRITOIRES

Ce concours favorise une relance des animations sur les territoires, il permet de proposer des prestations développement, de lancer des programmes d'action territoriaux et de créer du dialogue entre projets et acteurs des territoires. Les agriculteurs qui font de l'accueil à la ferme, mais aussi les acteurs touristiques ou les restaurateurs sont intéressés par la valorisation de l'image « prairies fleuries » dans leurs activités.

10 - POUR LA PÉDAGOGIE

Le concept de prairies fleuries apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire. Les acteurs touristiques sont intéressés par la valorisation de l'image "prairies fleuries" dans leurs activités. De même que les acteurs de l'éducation à l'environnement, les enseignants ou formateurs et les lycées agricoles peuvent s'en saisir pour former les étudiants sur ce thème (un concours jeune est d'ailleurs testé depuis 2012 par des lycées agricoles).





UN OUTIL DE COMMUNICATION POSITIF



CÉDRIC LABORET

producteur de lait AOP Tome des Bauges (PNR du Massif des Bauges)
Vice-président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

80 vaches laitières

70 génisses

Race : Abondance et Montbéliarde

Engagé en MAE sur 35 hectares

VOUS AVEZ ORGANISÉ LE 1^{ER} CONCOURS DE CE TYPE EN 2007 : POUR VOUS QU'ÉVOQUE LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES.

Le but de ce concours est de valoriser les prairies obtenant un équilibre entre diversité végétale et capacité de production de fourrages. Cette précision est importante car il ne s'agit pas uniquement de prendre en compte l'aspect paysager, ni uniquement la préservation d'espèces végétales remarquables. L'aspect économique, ici qualité et rendement fourrager, y est aussi très important.

QUEL A ÉTÉ L'ACCUEIL DE LA PROFESSION AGRICOLE QUAND VOUS LEUR AVEZ SOUMIS L'IDÉE DE PARTICIPER À UN TEL CONCOURS ?

Cet évènement a très bien été perçu par les agriculteurs et les acteurs du territoire car il permet de valoriser de façon positive le travail des agriculteurs, qui est plus généralement souvent décrié. Il s'agit donc d'un très bon outil de communication et de sensibilisation sur les aménités à la fois économiques et

environnementales apportées par l'activité agricole. Dans les Bauges le concours a aussi permis de tester et d'animer les mesures agri-environnementales sur les prairies fleuries et sur Natura 2000. Près de 120 éleveurs du Parc se sont engagés dans ce type de mesure, ce qui représente tout de même plus de 4 000 hectares, soit 20 % de la SAU* ! Cela apporte la preuve que la profession a bien saisi les enjeux et les bénéfices de ce type d'opération.



LE CONCOURS AFFICHE COMME AMBITION LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS D'UN TERRITOIRE. A-T-IL EU CE RÔLE DANS VOTRE DÉPARTEMENT ?

Cette organisation et plus spécifiquement la constitution du jury a permis de créer des contacts et un dialogue constructif entre professionnels de l'agriculture et acteurs d'horizons différents (association de randonneurs, apiculteurs, botanistes, écologues, environnementalistes...). Des actions partenariales en ont même découlé, comme par exemple, le partenariat api-agriculteurs destiné à trouver et partager des emplacements pour les ruches dans les Bauges. ●



La typicité des fromages au lait cru, ici la Tome des Bauges AOP, exprime bien la diversité de la flore des fourrages récoltés ou pâturés. Les coopératives fromagères sont ainsi associées à de nombreux concours locaux.



Mireille Klein, éleveuse de vaches allaitantes sur les hauteurs de Hattstatt (Haut-Rhin)

« Notre exploitation de vaches allaitantes située en montagne est en élevage naturel. Nos broutards et génisses sont vendus directement à la ferme. Nous avons un atelier de découpe, et nous conditionnons devant le client à sa convenance. »

Cette typicité du produit se retrouve aussi dans les viandes.



*La MAE "Prairie Fleurie" est fixée à 135€/ha/an

JURY PRAIRIES FLEURIES

LES LYCÉES AGRICOLES SE PLACENT SUR LES RANGS !

Dans le cadre du concours, plusieurs établissements d'enseignement agricole publics et privés ont testé un nouveau dispositif pédagogique : les jury élèves "prairies fleuries".



MERCEDES MILOR

Formatrice à Supagro Florac en charge du concours agricole des prairies fleuries pour l'enseignement agricole

QUE PEUT APPORTER CE CONCOURS AUX LYCÉES AGRICOLES ?

Ce concours permet aux élèves et aux enseignants qui les accompagnent de travailler en dehors du lycée avec des partenaires professionnels ancrés sur le territoire, comme les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les Chambres d'agriculture,... Cela permet aux classes de travailler de manière pluridisciplinaire et transversale en mobilisant à la fois des professeurs d'agronomie, de zootechnie, de biologie écologie, etc. et de croiser le regard et le point de vue des différentes filières de l'enseignement agricole, filières nature et protection de l'environnement et filières de production notamment, ceci dans un dialogue et un travail commun constructif.

QUELLES DIFFÉRENCES NOTABLES PEUT-ON FAIRE AVEC LE CONCOURS DES AGRICULTEURS ?

La même grille de notation que pour le jury professionnel est utilisée, mais les éleveurs qui reçoivent les classes ne participent pas au concours. Ce sont les classes qui sont en compétition et qui doivent faire la meilleure analyse des parcelles.

Le changement s'opère donc essentiellement en termes d'organisation. Les étudiants travaillent par groupe et restituent ensemble leur conclusion aux agriculteurs ou parfois la ferme de leur lycée agricole qui les reçoivent. Leur rôle consiste donc à juger, au regard du cahier des charges imposé, celle qui respecte le mieux cet équilibre entre biodiversité et production fourragère de qualité et en quantité.

COMMENT S'EST EFFECTUÉE LA COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET COMBIEN D'ÉLÈVES ONT PARTICIPÉ ?

La communication auprès des lycées s'est effectuée auprès de ceux qui connaissent déjà le concours des prairies fleuries, et également par l'intermédiaire de



Les Lycées agricoles se placent sur les rangs !

15 lycées agricoles participeront en 2014 à l'expérimentation "jury élève"

Jean-Luc Toullec, l'animateur du réseau thématique biodiversité en poste à la Délégation générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture mais aussi par le relais des inspecteurs de l'enseignement agricole. Nous avons fait le bilan de cette première édition 2013 dans les sept classes participantes. Cela nous a permis de vérifier que ce projet motive les étudiants et répond bien au cadre pédagogique des différentes filières du secondaire ou des BTS de l'enseignement technique agricole. L'enjeu est dorénavant de construire une épreuve nationale dans le cadre du trophée national des lycées agricoles du concours général agricole et de profiter de la remise des prix au salon de l'agriculture pour valoriser le travail des classes. ●

WILFRID FOUSSE

Commissaire général du concours général agricole

UNE DIMENSION AGRI-ENVIRONNEMENTALE RECONNUE

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES VERRA SA PROCHAINE REMISE DES PRIX AU SALON DE L'AGRICULTURE : COMMENT VOYEZ-VOUS CETTE ÉVOLUTION ?

Cette remise des prix lors du Concours général agricole a une grande portée symbolique, car pour la première fois elle ouvre une dimension agro-écologique et environnementale à la valorisation du travail des agriculteurs. Cet axe est très intéressant car il entre pleinement dans l'actualité du contexte agricole. Outre les concours traditionnels por-

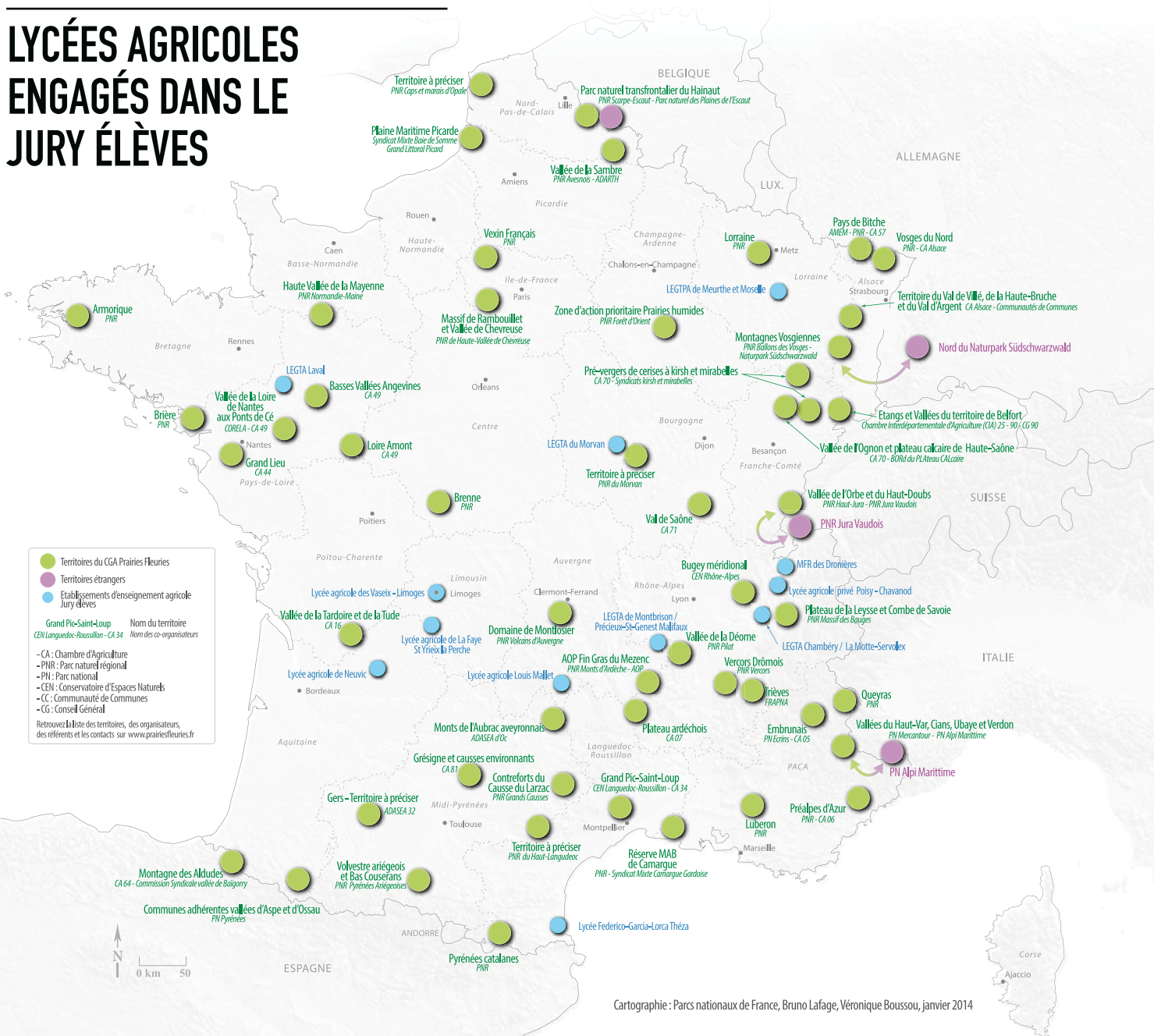
tant sur les animaux d'élevage et la qualité des produits, cela participe grandement à la communication auprès du grand public sur la contribution des agriculteurs à la fois sur les aspects paysagers, et de préservation de la biodiversité, ceci sans pour autant entrer en contradiction avec le volet économique et de pérennisation de leurs exploitations. ●



TERRITOIRES ET ORGANISATEURS LOCAUX ENGAGÉS DANS LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES 2014

LYCÉES AGRICOLES ENGAGÉS DANS LE JURY ÉLÈVES

28



En 2014, le Concours Général Agricole (CGA) des Prairies Fleuries se déroulera sur 50 territoires en France, dont 3 sont jumelés avec des territoires étrangers (Belgique, Italie, Suisse et Allemagne). Les 50 jurys locaux parcourront les parcelles de plusieurs centaines de candidats et désigneront, dans chaque catégorie (fauche, pâture, fauche+pâture) un lauréat qui sera qualifié pour le concours national. Tous les éleveurs ayant une parcelle éligible sur l'un de ces territoires peuvent se porter candidat au CGA Prairies Fleuries.

Information connue au 15 janvier 2014.

Sur le terrain, l'organisation est souvent multi-partenaire. Seront impliqués en 2014 :

- 15 Chambres d'agriculture
- 29 Parcs naturels régionaux
- 3 Parcs nationaux
- 2 Conservatoires d'espaces naturels
- 2 ADASEA
- 3 Associations environnementales
- 3 Syndicats d'AOP
- 7 Collectivités territoriales

Retrouvez la liste des territoires, des organisateurs, des référents et les contacts sur : www.concours-agricole.com

